



Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 18 mars 2025 à 20 h à la salle du conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4  
Lise Dufour, conseillère au poste # 5  
Étienne Decelles, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 25-03-041

### 1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et de retirer le point 4.10.

#### **1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**

##### **2 Greffe**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025, pour approbation (doc)

##### **3 Période de questions no 1 réservée au public**

##### **4 Gestion financière et administrative**

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (document remis le matin de la séance)
- 4.3 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation
- 4.4 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025, pour approbation
- 4.5 Engagement de Mme Véronique Paré au poste de secrétaire d'élection, pour approbation
- 4.6 Rémunération du personnel d'élection et autorisation des dépenses, pour approbation (doc)
- 4.7 Quotes-parts 2025 à la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
- 4.8 Offre de service par Rive-Tech Informatique inc. pour le changement de 3 ordinateurs de bureau, pour approbation (doc)
- 4.9 Modification à la résolution 24-12-263 concernant la date de la séance du conseil du mois d'août 2025, pour approbation
- ~~4.10 Boycott du géant américain Amazon, pour approbation~~
- 4.11 Directive particulière de la Municipalité à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, pour approbation (doc)
- 4.12 Dépôt de la liste des contrats municipaux (doc)
- 4.13 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, pour approbation (doc)

##### **5 Sécurité publique**

5.1 Demande d'appui à la Municipalité de Ste-Christine concernant une demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière, pour approbation (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025

### 6 Transport – Voirie locale

- 6.1 Retenue sur le versement de mars du contrat de déneigement de B. Frégeau et fils inc., pour approbation (doc)
- 6.2 Marquage des chemins, pour approbation (doc)

### 7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Étude préliminaire du réservoir d'eau potable, pour approbation (doc)

### 8 Santé et bien-être

### 9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Demande d'appui à la Municipalité de Béthanie concernant une demande de modification au projet de Loi 86, pour approbation (doc)
- 9.2 Planification des besoins d'espace 2026-2036 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, pour approbation (doc)
- 9.3 Plan d'aménagement devant l'École Jeanne-Mance, pour approbation (doc)

### 10 Loisirs et culture

- 10.1 Tarification du camp de jour 2025, pour approbation (doc)
- 10.2 Embauche du personnel du camp de jour 2025, pour approbation (doc)
- 10.3 Achat d'une machine à popcorn, pour approbation (doc)

### 11 Correspondance

### 12 Période de questions no 2 réservée au public

### 13 Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### Résolution numéro 25-03-042

##### 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 4 février 2025 soit et est adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

##### 3 Période de questions no 1 réservée au public

---

*Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

#### Résolution numéro 25-03-043

##### 4.1 Approbation des comptes et salaires

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	281 764.67 \$
Salaires :	53 569.83 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-044

4.2 État des personnes endettées envers la Municipalité

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, et soumis au conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-045

4.3 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et greffière-trésorière, de transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le vingtième jour de mars 2025, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2024 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes due en 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-046

4.4 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 12 juin 2025.

Que les offres faites par le maire pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement engagés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-047

4.5 Engagement de Mme Véronique Paré au poste de secrétaire d'élection

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de nommer Mme Véronique Paré, secrétaire d'élection, à l'élection municipale du 2 novembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-048

4.6 Rémunération du personnel d'élection et autorisation des dépenses

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'approuver le document décrétant la « Rémunération du personnel lors d'une élection ou d'un scrutin référendaire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir 2025 » en remplacement de tous les documents antérieurs concernant le même sujet.

Il est également **résolu** d'autoriser toutes les dépenses inhérentes à la tenue de l'élection du 2 novembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-049

4.7 Quotes-parts 2025 à la MRC de Rouville

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'effectuer le paiement des quotes-parts 2025 à la MRC de Rouville en douze versements égaux.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-050

4.8 Offre de service par Rive-Tech Informatique inc. pour la fourniture de trois ordinateurs de bureau

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de mandater la compagnie Rive-Tech informatique inc. pour la fourniture de trois ordinateurs de bureau au coût de 2 069.52 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2025 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-051

4.9 Modification à la résolution 24-12-263 concernant la date de la séance du conseil du mois d'août 2025

---

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la résolution numéro 24-12-263 afin de modifier le calendrier des séances du conseil de la Municipalité pour l'année 2025;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Marcel Boulay et résolu de modifier la résolution numéro 24-12-263 en remplaçant la date du 12 août par le 19 août pour la tenue de la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-052

4.11 Directive particulière de la Municipalité à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

---

**Considérant** la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**Considérant** que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**Considérant** que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**Considérant** que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**Considérant** que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**Considérant** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** :

- D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* » jointe en Annexe A (ci-après la « Directive »);
- Que la Directive de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;
- Que cette Directive sera :
  - transmise au ministre de la Langue française;
  - publiée sur le site Internet de la municipalité;
  - diffusée au personnel de la municipalité;
  - révisée au moins tous les cinq ans.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4.12 Dépôt de la liste des contrats municipaux

---

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste de tous les contrats municipaux comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$; celle-ci a été publiée sur le site internet de la Municipalité en date du 04 mars 2025.

Résolution numéro 25-03-053

4.13 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

---

**Considérant** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**Considérant** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**Considérant** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**Considérant** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**En conséquence**, il est **résolu** de proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-054

5.1 Demande d'appui à la Municipalité de Ste-Christine concernant une demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière

---

**Attendu** que le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**Attendu** que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

**Attendu** qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

**Que** la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la députée d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, à la fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à la Municipalité de Sainte-Christine.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-055

6.1 Retenue sur le versement de mars du contrat de déneigement de B. Fréreau et fils inc.

---

**Considérant** que la Municipalité est d'avis que la compagnie B. Fréreau et fils inc. n'a pas respecté ses engagements liés au contrat de déneigement avec la Municipalité de Sainte-Angele-de-Monnoir lors de la tempête de vent du 17 et 18 février 2025;

**Considérant** que, suite à un appel d'urgence de la Sûreté du Québec, la Municipalité a dû faire appel à des compagnies de déneigement pour dégager certaines routes;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Marcel Boulay, et **résolu** de retenir le montant de 5 590,59 \$ sur le paiement du mois de mars, montant correspondant au total des factures des deux compagnies de déneigement pour les travaux du 18 février 2025 en excluant la partie des taxes récupérées par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-056

6.2 Marquage des chemins

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater la compagnie Marquage Traçage du Québec Inc. pour exécuter le marquage de la chaussée au coût de 21 941,08 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2025 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-057

7.1 Acceptation de l'étude préliminaire du réservoir d'eau potable

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter l'étude préliminaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable telle que présentée par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc en date du 5 mars 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le conseil municipal ne donne pas suite au point 9.1*

Résolution numéro 25-03-058

9.2 Projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la Municipalité soumette un avis favorable au Projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-059

9.3 Plan d'aménagement de la rue Girard devant l'École Jeanne-Mance

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter le Plan d'aménagement de la rue Girard devant l'École Jeanne-Mance, tel que présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et soumis à certaines vérifications par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-060

10.1 Tarification du camp de jour 2025

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'adopter la tarification du camp de jour tel que présenté par Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-061

10.2 Embauche du personnel du camp de jour 2025

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2025 :

- Maude Turcotte, coordonnatrice
- Judith Jodoin, animatrice
- Rosalie De Munck, animatrice
- Maude Lefebvre, animatrice
- Rose-Hélène Patenaude, animatrice
- Lauraly Fournier, accompagnatrice

Il est également **résolu** que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 25-03-062

10.3 Achat d'une machine à popcorn

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire l'achat d'une machine à popcorn auprès de la compagnie Croco Promo Divertissement au coût de 688,70 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.



**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

11 Correspondances

---

*Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.*

12 Période de questions no. 2 réservée au public

---

*Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

Résolution numéro 25-03-063

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 13.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
Le maire

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
La directrice générale et  
greffière-trésorière